



Distr. générale
30 septembre 2019

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-septième session

Segment ministériel

Durban (Afrique du Sud), 14 et 15 novembre 2019

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

Dialogues ministériels sur les politiques dans le cadre du thème de la dix-septième session, « Agir en faveur de la durabilité environnementale et de la prospérité en Afrique » : promouvoir l'économie de la biodiversité et la comptabilisation du capital naturel en Afrique

Économie de la biodiversité et comptabilisation du capital naturel en Afrique

Note du secrétariat

A. L'Afrique : un continent riche en diversité biologique

1. La diversité biologique se définit comme le nombre, la variété et la variabilité des organismes vivants dans un ensemble donné¹. Le terme « ensemble » désigne ce qui est plus communément connu sous le nom d'« écosystème » et comprend les écosystèmes terrestres, marins et autres. Il importe de souligner que la biodiversité comprend aussi bien les écosystèmes exploités, tels que les plantations, les fermes, les terres cultivées, les sites d'aquaculture, les pâturages ou les parcs urbains et les écosystèmes urbains, que les écosystèmes non exploités, tels que les terres en friche, les réserves naturelles ou les parcs nationaux².

2. La biodiversité est le fondement des écosystèmes, qui ont une incidence sur le bien-être humain par le biais des services qu'ils fournissent. Parmi ces services, on compte l'approvisionnement en nourriture, en eau douce, en bois et en carburant ; la régulation du climat ; la purification de l'eau ; la régulation des maladies ; une fonction récréative ; une fonction spirituelle ; la contribution au renouvellement des nutriments et à la formation des sols ; et une valeur esthétique³. De nombreuses personnes bénéficient de l'exploitation de la biodiversité et, par conséquent, la biodiversité et les services écosystémiques sous-tendent l'économie mondiale.

3. L'Afrique, qui occupe près de 20,2 % de la surface terrestre totale, est dotée d'écosystèmes variés, y compris des déserts et terres arides possédant une flore et une faune exceptionnelles ; des savanes possédant la plus grande diversité d'ongulés au monde ; des forêts tropicales ; des forêts de mangroves dans le sud de la Mauritanie, dans le delta du Saloum au Sénégal, dans des régions du Soudan et dans des pays d'Afrique centrale ; des forêts tropicales sèches et humides ; des écosystèmes insulaires et côtiers ; des terres humides aux abords des plans d'eau douce tels que rivières, lacs et estuaires ; des systèmes et agrosystèmes urbains et semi-urbains ; et des écosystèmes marins. L'Afrique possède 119 régions écologiques terrestres et 93 régions écologiques d'eau douce ou de zones humides.

* AMCEN/17/1.

¹ <https://www.cbd.int/financial/values/g-economicvalue-iucn.pdf> (en anglais uniquement).

² Voir le rapport publié en 2005 par l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire : *Ecosystems and Human Well-being: Biodiversity Synthesis*. (En anglais uniquement. Un résumé en français est disponible à l'adresse suivante : <http://www.greenfacts.org/fr/biodiversite/index.htm>.)

³ *Ibid.*

4. Le continent est doté d'un patrimoine et d'écosystèmes présentant une biodiversité considérable et variée, dont beaucoup revêtent une importance mondiale. L'Afrique abrite 8 des 34 foyers de biodiversité de la planète et 1 220 habitats importants d'oiseaux. Elle abrite également un quart des espèces de mammifères de la planète. Le continent africain possède la plus grande diversité de grands mammifères dans le monde, ainsi qu'environ un cinquième des espèces d'oiseaux de la planète, et présente une grande diversité d'espèces d'amphibiens endémiques. Plusieurs foyers mondiaux de richesse des espèces endémiques de poissons d'eau douce, de mollusques et de crustacés sont également situés en Afrique. Au moins un sixième des espèces de plantes du monde sont endémiques à l'Afrique et nombre de cultures vivrières sont originaires du continent, y compris des espèces de blé, d'orge, de millet et de sorgho ; le teff (*Eragrostis tef*) ; le café (*Coffea arabica*) ; le rooibos (*Aspalathus linearis*) ; le niébé (*Vigna unguiculata*) ; et le palmier à huile (*Elaeis guineensis*).

5. Par ailleurs, le continent regorge de connaissances autochtones et locales sur la biodiversité et les écosystèmes qui ont permis à ses habitants et à la nature de coexister durablement pendant des siècles. Bien exploitées, ces connaissances pourraient contribuer à la préservation de la biodiversité et à la gestion et à l'utilisation durables des espèces.

6. Les terres, qui constituent le capital naturel le plus précieux de l'Afrique, sont au fondement de la santé et de la productivité des ressources naturelles renouvelables et de la biodiversité du continent, outre l'espace qu'elles fournissent pour les établissements humains et le développement des infrastructures. Il importe de noter que 60 % des terres arables non converties dans le monde se situent en Afrique, ce qui révèle un potentiel considérable en matière de production alimentaire pour la consommation nationale et l'exportation.

7. Une économie de la biodiversité tiendrait compte de la valeur et de la contribution des ressources biologiques en vue d'un développement durable par le biais d'entreprises et de moyens de subsistance s'appuyant sur les produits ou services biologiques générés.

B. L'économie de la biodiversité dans le cadre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons

8. Stimulée par le cadre stratégique de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons), l'Afrique vise à devenir une région prospère caractérisée par une croissance inclusive durable, la paix et une bonne gouvernance. On estime que la croissance régionale résultera de l'augmentation de la productivité agricole, de l'industrialisation, de l'investissement dans le développement des infrastructures et des énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, de l'utilisation durable, juste et équitable de ses ressources génétiques, de son air pur et de son eau, ainsi que d'une meilleure capacité d'adaptation aux changements climatiques.

9. Selon le rapport sur l'évaluation régionale menée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) en 2018⁴, l'Afrique peut faire des progrès dans la réalisation de ses aspirations en matière de développement, tout en améliorant la conservation de ses atouts naturels inestimables et en respectant ses engagements en matière de biodiversité, au moyen d'une gouvernance évolutive, multipartite et à plusieurs niveaux, ainsi que d'une meilleure intégration des savoirs autochtones et locaux en tenant compte des institutions traditionnelles.

10. L'aspiration n° 1 de l'Agenda 2063 prévoit de construire « une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable », au moyen, entre autres choses, de la gestion durable des ressources naturelles, y compris la biodiversité, en vue du développement économique et social du continent. Réaliser cette aspiration suppose que la biodiversité de l'Afrique, y compris ses forêts, rivières et lacs, ses ressources génétiques, ses terres, ses réserves de poissons diminuées et ses écosystèmes côtiers et marins soient pleinement préservés et utilisés de manière durable d'ici à 2063. Les forêts et la couverture végétale retrouveraient leurs niveaux de 1963 et la dégradation et la désertification des terres seraient enrayerées et inversées. L'ensemble des terres agricoles seraient gérées de manière durable du point de vue environnemental et social et les pays africains auraient réduit d'au moins 90 % la perte de biodiversité et de tous les habitats naturels et les auraient préservés⁵.

⁴ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, *Rapport sur l'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'Afrique* (Bonn (Allemagne), 2018). Disponible à l'adresse suivante : https://www.ipbes.net/system/tdf/spm_africa_2018_digital.pdf?file=1&type=node&id=28397 (en anglais uniquement).

⁵ Commission de l'Union africaine, *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons* (Addis-Abeba, 2015).

11. L'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme prévu par les objectifs de développement durable, contiennent tous deux des éléments en commun pour une trajectoire de développement visant à doter l'Afrique d'un cadre de vie sain tout en veillant à la bonne santé et qualité de vie de ses habitants. L'Agenda et le Programme sont également indispensables pour tirer parti du capital naturel de la région au profit de l'ensemble de ses habitants et fournir des sources de revenu durables. À cette fin, les institutions étatiques et non-étatiques de l'Afrique doivent mettre en place des structures de gouvernance souples et évolutives et n'avoient cessé de mettre en œuvre des solutions innovantes en matière de gestion du capital naturel, social, économique et culturel du continent.

12. À sa quinzième session, qui s'est tenue au Caire du 2 au 6 mars 2015, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a adopté la Déclaration du Caire sur la gestion du capital naturel de l'Afrique au service du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. À la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui s'est tenue à Nairobi du 23 au 27 mai 2016, les pays africains ont joué un rôle prédominant dans la promotion de la résolution 2/13 sur la gestion du capital naturel au service du développement durable et de l'élimination de la pauvreté en tant que démarche que les pays devraient adopter dans le cadre de leurs efforts pour préserver et gérer leurs ressources naturelles de manière durable. Cette démarche se fonde sur l'hypothèse selon laquelle l'économie de l'Afrique résulte ou dépend en grande partie des ressources naturelles et de la biodiversité.

13. Cependant, pour diverses raisons, l'Afrique ne reçoit pas aujourd'hui la totalité des dividendes découlant de son capital naturel. Parmi ces raisons, on peut notamment citer l'accent mis sur le commerce des matières premières et l'absence de valeur ajoutée en résultant qui lui fait perdre les débouchés en matière de création d'emplois et de richesses dont profitent d'autres continents. La valeur et la contribution potentielles du capital naturel au regard de la croissance économique et du bien-être humain sont également mal évaluées en n'étant pas prises en compte dans le calcul des produits intérieurs bruts.

14. Afin de mieux faire progresser le discours sur le capital naturel, à sa seizième session tenue à Libreville du 12 au 16 juin 2017, la CMAE a adopté la Déclaration de Libreville sur l'investissement dans les solutions environnementales innovantes pour la création durable de richesses comme source non seulement de bénéfices environnementaux mais également de profits sociaux, économiques et financiers.

15. Le rapport de 2018 de l'IPBES sur l'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'Afrique contient cinq messages clés, tous pertinents au regard du discours sur l'économie de la biodiversité. Le premier de ces messages s'intéresse particulièrement aux particularités du capital naturel du continent :

- a) L'extraordinaire richesse dont l'Afrique jouit en termes de biodiversité et de services écosystémiques et l'abondance de savoirs autochtones et locaux constituent un atout stratégique pour le développement durable dans la région ;
- b) La richesse et la diversité des écosystèmes africains engendrent des flux de biens et de services qui sont essentiels pour satisfaire les besoins du continent en nourriture, en eau, en énergie et en matière de santé et de moyens de subsistance stables ;
- c) Il reste beaucoup à découvrir sur les richesses naturelles dont est dotée l'Afrique, et de ce fait, la valeur réelle de la contribution de la biodiversité au bien-être humain est sous-estimée dans les processus de prise de décisions ;
- d) L'Afrique dispose de solutions qui lui permettraient de profiter pleinement des avantages qu'offre une biodiversité d'une telle richesse et d'explorer les moyens d'utiliser cette richesse de façon durable afin de contribuer à son développement économique et technologique ;
- e) Certains des écosystèmes situés en Afrique revêtent une importance écologique, biologique et culturelle considérable aux niveaux régional et mondial ;
- f) L'Afrique est dotée d'une importante diversité génétique qui illustre son héritage bioculturel unique et varié, et qui découle des interactions avec un environnement en constante évolution et de l'adaptation à celui-ci, et des échanges avec d'autres cultures ;
- g) Les savoirs autochtones et locaux en Afrique sous-tendent la façon dont les populations bénéficient de la nature. Ils sont au cœur de la préservation de la biodiversité et sont indispensables à la vision africaine d'une bonne qualité de vie. Ils méritent davantage d'attention de la part des gouvernements et de la société.

16. Il apparaît donc clairement que l'économie de la biodiversité devrait être placée au cœur de la vision pour les cinquante prochaines années fixée pour l'Afrique dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. En élaborant une économie de la biodiversité pour l'Afrique, la région mettra efficacement en œuvre les mesures indispensables pour réaliser l'aspiration n° 1 de l'Agenda 2063.

C. Débouchés ouverts par une économie de la biodiversité

17. On ne saurait trop insister sur l'importance des ressources naturelles pour le bien-être humain. La biodiversité et les services écosystémiques sont au fondement de la croissance économique, du développement durable et du bien-être humain en Afrique. Sur 62 à 70 % de la population en Afrique vivant dans des zones rurales, la majorité dépend directement de la biodiversité et des services écosystémiques pour s'alimenter et subvenir à ses besoins. Cependant, l'exacte valeur de la contribution de la nature au bien-être humain est encore sous-estimée dans les processus de prise de décisions.

18. La prise en compte de la contribution de la nature dans le calcul des produits intérieurs bruts est essentielle au plaidoyer en faveur de l'économie de la biodiversité. Par conséquent, l'évaluation des écosystèmes et des services écosystémiques et l'intégration systématique du capital naturel dans les comptabilités nationales sont cruciales. Les pays africains, par le biais de la Déclaration de Gaborone sur le développement durable en Afrique⁶, progressent peu à peu vers la prise en compte de la contribution de la nature dans le calcul de leur produit intérieur brut, au moyen d'une comptabilisation du capital naturel.

19. Parmi les autres initiatives existantes, on compte l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité⁷, qui fait progresser les connaissances relatives à la comptabilité en matière d'économie de l'environnement, notamment concernant la comptabilité des écosystèmes, par le biais d'essais réalisés au moyen de la comptabilité expérimentale des écosystèmes du Système de comptabilité économique et environnementale. Le Système vise à améliorer l'évaluation physique comme monétaire des écosystèmes et de leurs services aux niveaux infranational et national, la prise en compte systématique de la biodiversité et des écosystèmes aux niveaux infranational et national et la planification et la mise en œuvre des politiques, ainsi qu'à contribuer à l'élaboration de méthodes convenues à l'échelle internationale⁸.

20. Ces initiatives, auxquelles s'ajoutent les moyens d'action et les décisions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, constituent un point de départ permettant aux pays africains de réfléchir de manière innovante à la façon dont ils pourraient tirer parti de leurs ressources naturelles autochtones et de leurs connaissances traditionnelles pour transformer leurs modes de développement durable.

21. La nouvelle Zone de libre-échange continentale africaine, créée à Kigali en 2018, renforce les perspectives d'échanges commerciaux entre les pays africains, y compris le commerce des ressources issues de la biodiversité.

22. Le mécanisme permettant à l'Afrique de développer son économie de la biodiversité à l'échelle du continent et du monde est le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, un accord international entré en vigueur le 12 octobre 2014 qui vise à partager de manière juste et équitable les bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le Protocole a été ratifié par la plupart des pays africains, parmi lesquels beaucoup sont allés un peu plus loin en élaborant des politiques et des lois nationales pour l'intégrer dans leur législation interne. Plusieurs pays africains se trouvent déjà à un stade avancé de mise en œuvre des cadres politiques et juridiques prévus, qui comprennent le consentement préalable en connaissance de cause et des accords conclus d'un commun accord entre les communautés détentrices ou dépositaires des ressources et les utilisateurs (tels que ceux prenant part aux activités de bioprospection).

23. Le Protocole de Nagoya améliore la sécurité juridique et la transparence pour les fournisseurs et les utilisateurs des ressources génétiques en instaurant des conditions plus prévisibles d'accès à ces dernières, contribuant ainsi à veiller au partage des bénéfices lorsque les ressources génétiques quittent le pays qui les a fournies. Le Protocole met en place des mesures incitatives visant à préserver et à utiliser de manière durable les ressources génétiques, renforçant ainsi la contribution de la biodiversité au développement et au bien-être humain⁹. Il s'intéresse aux connaissances traditionnelles en lien avec

⁶ <http://www.gaboronedeclaration.com/> (en anglais uniquement).

⁷ <http://www.teebweb.org/> (en anglais uniquement).

⁸ <https://seea.un.org/content/seea-experimental-ecosystem-accounting-revision> (en anglais uniquement).

⁹ <https://www.cbd.int/abs/about/default.shtml/>.

les ressources génétiques en incluant des dispositions relatives à l'accès à ces dernières, au partage de leurs bénéfices et au respect des obligations et traite des ressources génétiques pour ce qui est des situations dans lesquelles les communautés autochtones et locales disposent d'un droit acquis à donner accès à ces ressources. Les Parties contractantes doivent prendre des mesures pour veiller à l'existence du consentement préalable en connaissance de cause de ces communautés et au partage juste et équitable des bénéfices, en gardant à l'esprit les lois et procédures des communautés et l'usage et l'échange coutumiers des ressources¹⁰.

24. Les débouchés économiques ouverts par l'économie de la biodiversité peuvent comprendre a) des débouchés directs, où les revenus découlent directement de la biodiversité, par exemple par le biais des produits et services générés par la biodiversité, b) des débouchés indirects, où les mesures visant à préserver la biodiversité et à mettre un frein à la perte de biodiversité génèrent d'autres bénéfices, ou c) des débouchés liés à la non-utilisation des ressources. Une étude menée par Failler *et al.* (2012) a montré que les valeurs d'utilisation directe, d'utilisation indirecte et de non-utilisation des ressources générées par une aire marine protégée en Afrique de l'Ouest s'élevaient, respectivement, à 11,2 millions, 39,5 millions et 0,5 million de dollars des États-Unis par an¹¹.

25. Parmi les exemples de débouchés directs ouverts par une économie de la biodiversité, on peut notamment citer :

a) L'écotourisme des espèces sauvages, qui à lui seul est le principal facteur de croissance du secteur du tourisme en Afrique. Les attractions écotouristiques connexes comprennent les excursions d'observation des animaux et des oiseaux, les sentiers de randonnée, les récifs coralliens et la plongée. Selon l'Organisation mondiale du tourisme, près de 80 % des voyages effectués vers l'Afrique chaque année ont pour but l'observation des espèces sauvages. Le tourisme compte actuellement pour 8,5 % de l'économie du continent et 24 millions d'emplois dépendent de ce secteur. On estime qu'en 2017, les arrivées de touristes internationaux en Afrique avaient augmenté de 9 %, pour un total de 63 millions de touristes et un excédent des recettes du tourisme s'élevant à 37 milliards de dollars. On estime que le nombre de personnes visitant le continent atteindra 134 millions en 2030, soit plus du double du chiffre actuel. Une étude menée en 2019 sur l'incidence financière du tourisme fondé sur la nature a montré que les 8 400 aires protégées en Afrique généraient 48 milliards de dollars en dépenses directes dans les pays¹². En 2018, le Rwanda a encaissé 19,2 millions de dollars découlant de la vente de 15 132 permis concernant les gorilles de montagne, l'observation de ces derniers au sein du Parc national des volcans coûtant au moins 1 500 dollars par touriste. Il est possible de parvenir à mettre en place un tel tourisme de haute valeur au moyen d'une planification, d'un cadre stratégique et d'une commercialisation efficaces. Un montant correspondant à 5 % des recettes est réinjecté dans des projets bénéficiant aux communautés locales dans le Parc. En particulier, l'écotourisme fondé sur les communautés veille à ce que toutes les recettes générées reviennent plus directement aux communautés dépositaires de la biodiversité dans ces zones ;

b) En 2010, l'Afrique comptait pour 9 %, soit 7 597 427 millions de tonnes, des prises réalisées à l'échelle mondiale dans le secteur de la pêche, opérant une multiplication par 6 à 8 à l'échelle régionale des 1 109 387 tonnes pêchées en 1950, tandis que les prises de poisson et l'aquaculture à l'échelle mondiale s'élevaient à près de 158 millions de tonnes, évaluées à 217,5 milliards de dollars. La contribution de l'Afrique à la production mondiale dans le secteur de la pêche est passée de 5,9 % en 1950 à 8,1 % en 2011. Cette augmentation s'explique par l'extension des zones économiques exclusives nationales à 200 milles marins des côtes ; une capacité de capture plus élevée et le progrès technologique ; la création de flottes industrielles nationales ; un taux de motorisation élevé des embarcations artisanales (61 % en Afrique) et les accords de pêche conclus entre les pays africains et avec d'autres entités, notamment l'Union européenne. On estime que la production à l'échelle mondiale du secteur de la pisciculture en eau douce s'élevait à 11,2 millions de tonnes en 2010, auxquelles l'Afrique contribuait à hauteur d'environ 2,5 millions de tonnes. L'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie sont les premiers pays producteurs de poisson dans la région des Grands Lacs en Afrique, tandis que le Nigéria et l'Égypte occupent toujours la première place à l'échelle du continent, en raison du secteur de la pêche fluviale dans ces pays¹³. Les exportations africaines de poisson continuent de générer des recettes peu élevées en raison du fait de l'absence de valeur ajoutée. L'Afrique pourrait mettre en place un commerce intrarégional dans le

¹⁰ <https://www.cbd.int/traditional/Protocol.shtml>.

¹¹ IPBES, *op. cit.* (2018).

¹² Bertzky et al., Centre commun de recherche de la Commission européenne, *La science au service du Partenariat UA-UE : Acquérir des connaissances pour le développement durable*. (Luxembourg, 2017).

¹³ GLOBEFISH : Système informatisé de données sur la commercialisation du poisson, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

secteur de la pêche : il est à noter, par exemple, que le Nigéria est le quatrième plus gros importateur en volume (5,4 % des importations mondiales) après la Chine, le Japon et les États-Unis d'Amérique.

c) La bioprospection et l'utilisation durable des espèces de la biodiversité, y compris dans les produits pharmaceutiques, les plantes médicinales, les arômes alimentaires et les parfums, constituent un marché valant des milliards de dollars, bien qu'il soit encore sous-exploité. En s'appuyant sur les données des demandes de permis relatifs aux ressources, on estime que le marché de la bioprospection en Afrique du Sud pourrait représenter au moins 2,150 millions de rands sud-africains par an, dont seulement 20 % ont été réalisés en 2018. Les recettes totales générées par les produits à valeur ajoutée vendus sur le marché de détail intérieur dont des composants étaient des bioressources s'élevaient à environ 1 470 millions de rands en 2011¹⁴. Ces produits à valeur ajoutée issus de la production locale peuvent être répartis dans cinq catégories : les produits d'hygiène personnelle (585 millions de rands pour 40 % des produits), les produits cosmétiques (555 millions de rands pour 38 % des produits), les médicaments complémentaires (170 millions de rands pour 11 % des produits), les arômes alimentaires (110 millions de rands pour 8 % des produits) et les huiles (50 millions de rands pour 3 % des produits). Bien qu'une majorité des communautés locales ait recours aux plantes médicinales comme traitement de première intention, il n'existe pas de statistiques sur la valeur globale de ce secteur fondé sur la biodiversité. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, les marchés de médicaments de Durban (Afrique du Sud) centralisent à eux seuls la vente de 1 500 tonnes de produits de médecine traditionnelle chaque année. On estime que le marché de la médecine traditionnelle représente jusqu'à 2 300 000 rands par an¹⁵ ;

d) Le bois et les produits forestiers non ligneux, y compris les gommages, les résines et le miel. Bien que l'importance des forêts comme zones de biodiversité, habitats et sources de revenus extérieurs pour les pays africains soit bien connue, le manque de valeur ajoutée freine la pleine réalisation de leur potentiel et dépossède le continent d'une partie des emplois qui lui reviennent. L'absence d'industrie développée dans le secteur de la transformation du bois signifie également que les pays africains dépendent de l'importation de bois transformé et par conséquent deviennent, dans de nombreux cas, des pays importateurs nets plutôt que des pays exportateurs de bois. De la même façon, le potentiel élevé de l'Afrique relatif au commerce des produits forestiers non ligneux demeure sous-exploité. Par exemple, le Soudan est le premier pays exportateur de gomme arabique dans le monde et alimente près de 60 % du marché mondial. En 2016, les exportations soudanaises de gomme arabique brute ont atteint un volume record de près de 73 000 tonnes¹⁶. Cependant, l'Europe et les États-Unis d'Amérique exportent de la gomme arabique à des niveaux de fonctionnalité élevée et définie, laquelle est souvent commercialisée sous des marques brevetées et se vend à des prix considérablement plus élevés. Entre 2014 et 2016, la valeur unitaire moyenne des exportations était relativement élevée pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (5,07 dollars par kilogramme), l'Allemagne (4,43 dollars par kilogramme) et les États-Unis d'Amérique (4,36 dollars par kilogramme), moyenne pour la France (3,46 dollars par kilogramme) et relativement basse pour l'Italie (2,27 dollars par kilogramme) et le Soudan (1,95 dollar par kilogramme).

e) L'élevage d'espèces sauvages par les communautés locales et les investisseurs du secteur privé s'est révélé être une entreprise rentable dans plusieurs pays d'Afrique de l'Est et australe, tels que le Kenya et l'Afrique du Sud. Les espèces sauvages sont élevées pour le tourisme et la chasse (avec permis). Les recettes tirées des chaînes de valeur liées aux projets d'élevage d'espèces sauvages ont bénéficié aux communautés sous forme d'amélioration des infrastructures d'enseignement et de santé et des infrastructures de base, telles que les routes d'accès. Cependant, de nombreux pays n'ont pas entièrement adopté l'élevage d'espèces sauvages, notamment les pays d'Afrique de l'Ouest, où ces élevages pourraient fournir la viande de brousse, afin de renforcer la durabilité de la vie sauvage tout en redirigeant les revenus issus du tourisme et des chaînes de valeur vers les communautés.

¹⁴ Base de données sur la vente des bioproduits, Ministère sud-africain de l'environnement.

¹⁵ Organisation mondiale de la Santé. *Legal Status of Traditional Medicine and Complementary/Alternative Medicine: A Worldwide Review* (État mondial du statut juridique de la médecine traditionnelle et de la médecine complémentaire et alternative). (Genève, 2001).

¹⁶ *Coup d'œil sur les produits de base : édition spéciale sur la gomme arabique*. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. (Genève, 2018). Document consultable à l'adresse suivante : https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/suc2017d4_en.pdf (en anglais uniquement).

26. Parmi les exemples de bénéfices indirects on compte les suivants : a) la possibilité pour l'Afrique de mettre son importante population de jeunes au service de sa croissance. À cet égard, une population de jeunes éclairée et dynamique est en mesure de faire des choix de vie durables et de contribuer au développement des infrastructures du continent, à l'accélération de l'industrialisation, au renforcement de la production énergétique et alimentaire et à la promotion d'une gouvernance durable des ressources naturelles ; b) la progression de l'argumentaire sur l'économie de la dégradation des terres¹⁷, qui a montré que le coût de la prise de mesures pour lutter contre l'érosion des sols est bien inférieur à celui de l'inaction.

27. On estime que 280 millions de tonnes de cultures céréalières perdues chaque année pourraient être sauvées par la gestion de l'érosion des sols, réduisant ainsi le besoin d'expansion des terres à des fins de production agricole. Par ailleurs, l'Afrique pourrait générer 71,8 milliards de dollars supplémentaires chaque année si tous les pays du continent prenaient des mesures pour lutter contre l'érosion des sols ; c) les pollinisateurs sont une source de bénéfices multiples pour les populations : outre leur contribution à la production alimentaire, ils participent également directement à la fourniture de médicaments, de biocarburants (tels que le canola et l'huile de palme), de fibres (tels que le coton et le lin), de matériaux de construction (tels que le bois), d'instruments de musique, de formes d'art et d'artisanat et d'activités de loisir et sont une source d'inspiration pour l'art, la musique, la littérature, la religion, les traditions, la technologie et l'éducation. On estime qu'en 2015, entre 5 et 8 % de la production vivrière mondiale, dont la valeur marchande annuelle mondiale se situe entre 235 milliards et 577 milliards de dollars, étaient directement imputables à la pollinisation par un animal. Nombre des plus importantes cultures marchandes dans le monde bénéficient de la pollinisation par un animal en matière de rendement ou de qualité, alors que ces cultures sont les premiers produits d'exportation pour certains pays en développement (par exemple, le café et le cacao) et pays développés (par exemple, les amandes), fournissant un emploi et un revenu à des millions de personnes ; d) on estime que 20 milliards de dollars sont dépensés chaque année en pesticides, alors que les parasites et les prédateurs déjà présents dans les écosystèmes naturels fournissent un niveau de lutte phytosanitaire 5 à 10 fois supérieur à ces produits. En l'absence d'ennemis naturels, les nuisibles causeraient des pertes catastrophiques dans les cultures agricoles et forestières et le coût des produits chimiques de lutte phytosanitaire augmenterait considérablement.

28. Plusieurs solutions s'offrent à l'Afrique en matière de gouvernance pour s'attaquer aux menaces qui pèsent sur la biodiversité et les contributions que la nature apporte aux populations, notamment la préservation et l'utilisation durable de sa biodiversité, afin d'atténuer l'incidence des difficultés auxquelles le continent est confronté. Le recensement et le choix des différentes solutions envisageables doivent être facilités en examinant un ensemble d'avenirs plausibles au moyen de scénarios et en mettant en place un environnement favorable à la planification à long terme¹⁸.

29. Le rapport intitulé « Avenir écologique de l'Afrique »¹⁹, élaboré par la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Fonds mondial pour la nature, permet aux pays africains de songer à l'avenir en prenant en compte l'harmonisation du développement et la prévention de la perte de biodiversité, notamment lorsque d'importants projets de développement sont entrepris. Cependant, les capacités de modélisation des scénarios demeurent faibles en Afrique. Les processus de prise de décisions sur la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité en Afrique n'utilisent les scénarios que de façon limitée. Pour adapter les scénarios au contexte du continent, des initiatives communes peuvent renforcer les capacités des chercheurs, des décideurs et des institutions d'Afrique afin qu'ils soient plus à même de comprendre les analyses de scénarios et d'en faire bon usage, de manière à pouvoir planifier les actions et prendre des décisions éclairées²⁰.

¹⁷ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *L'économie de la dégradation des terres en Afrique* (2015).

¹⁸ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, op. cit. (2018).

¹⁹ Le rapport est consultable en français à l'adresse suivante : https://wwf.panda.org/wwf_offices/regional_office_for_africa/african_ecological_futures/. La Banque africaine de développement, le PNUÉ, le Fonds mondial pour la nature et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources s'emploient actuellement à élaborer une version actualisée du rapport sur l'Avenir écologique de l'Afrique.

²⁰ IPBES, op. cit. (2018).

D. Défis à relever

30. Avec une population qui devrait doubler pour atteindre environ 2,5 milliards d'ici 2050, l'Afrique est à la croisée des chemins entre les objectifs de préservation de la diversité biologique et de développement économique et social. C'est ainsi que l'accroissement de la population suppose qu'il faut produire davantage d'aliments, ce qui pourrait se traduire par une expansion des terres agricoles vers des terres jusqu'ici vierges, ou par une intensification de l'agriculture pour produire davantage de nourriture sur la même surface de terres. Chaque choix a des incidences sur la biodiversité et doit être mûrement étudié, en analysant les avantages et inconvénients qui y sont liés pour déterminer la meilleure formule possible ou une combinaison des différentes possibilités.

31. En Afrique subsaharienne, les deux-tiers de la population vivent dans des zones rurales, et la majorité sont des petits agriculteurs. En outre, on estime que quelque 375 millions de jeunes africains devraient entrer sur le marché du travail au cours des 15 prochaines années. Près de 200 millions de ces jeunes vivront dans des zones rurales où ils pratiqueront le plus souvent une agriculture à petite échelle, assurant tout à la fois une gestion prudente des ressources naturelles de plus en plus rares tout en se trouvant en première ligne pour faire face aux effets des changements climatiques. La création d'emplois pour les jeunes constitue un défi urgent et prioritaire auxquels les pays africains sont confrontés. Elle requiert une réflexion novatrice pour aller au-delà des secteurs traditionnels. Grâce à des modèles reposant sur l'économie de la biodiversité, il sera par exemple possible d'augmenter le plus possible la productivité des jeunes en tant que dividendes pour le développement durable de l'Afrique.

32. Les petits agriculteurs jouent donc un rôle essentiel pour surmonter les difficultés qui les empêchent d'accroître leur participation sur les marchés, notamment la précarité des droits à la terre et aux ressources naturelles, le manqué d'accès aux intrants agricoles et aux services financiers de qualité, un appui insuffisant des services de recherche et de vulgarisation et les coûts de transaction élevés dus à la faiblesse des infrastructures rurales. Les défis sont encore plus importants pour les agriculteurs, qui représentent la majorité des agriculteurs en Afrique. En tant que groupe, les petits agriculteurs sont parmi les plus pauvres et les plus marginalisés dans le monde, et leur dépendance directe à l'égard des ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance entraîne une boucle cyclique entre la pauvreté et la perte de biodiversité.

33. L'Afrique fait face à de grands défis pour maintenir une croissance économique rapide, tout en préservant dans le même temps le système d'entretien de la vie assuré grâce à son riche capital naturel qui sous-tend la réalisation de sa vision à long terme. Il est par conséquent indispensable que cette croissance tienne compte de la relative faiblesse de la gouvernance de l'environnement dans la région et du manque de données environnementales et socioéconomiques exactes et à jour pour étayer la prise de décisions fondées sur des preuves scientifiques. La modélisation des scénarios est nécessaire pour analyser la façon dont le développement, en particulier les grands projets d'infrastructure, peut être entrepris tout en préservant le socle écologique sur lequel la vie repose.

34. L'insuffisance des données et de la documentation sur la biodiversité de l'Afrique reste un défi majeur pour le continent. Alors que les pays africains se sont engagés à prendre des mesures pour assurer le transfert de technologies, l'adaptation et l'appui à l'innovation (voir, par exemple, l'Agenda 2063), la plupart des données et technologies liées à la biodiversité et aux services écosystémiques, y compris les savoirs autochtones et locaux, sont mal documentées. L'efficacité et le potentiel d'amélioration des savoirs autochtones et locaux et les technologies connexes n'ont pas été bien évalués. En outre, de nombreuses technologies modernes sont coûteuses et la capacité de les adapter est limitée, et pourtant, pour que l'Afrique puisse tirer parti de l'économie de la biodiversité, la technologie doit jouer un rôle de premier plan, en particulier dans la recherche et le développement et dans la création de valeur ajoutée pour les produits générés par la biodiversité.

35. Il est donc clair que des efforts concertés sont nécessaires sur tout le continent afin de promouvoir l'innovation et l'adoption de technologies en lien avec la biodiversité et les services écosystémiques, y compris l'adaptation des écotecnologies actuelles aux conditions locales, allant de pair avec l'innovation technologique autochtone. Le rôle des technologies de l'information et des communications devrait être souligné pour promouvoir l'économie de la biodiversité. Les mécanismes pour ce faire peuvent englober la coopération Sud-Sud pour faciliter l'accès à des technologies propres et efficaces, le renforcement des capacités des instituts de recherche pour la production, le stockage et l'analyse des données, notamment par le biais de centres d'excellence régionaux et sous-régionaux, et la participation du secteur privé dans le développement et l'adoption de technologies tant dans les zones urbaines que rurales.

36. En outre, la région doit faire face à toute une série de défis environnementaux, notamment le commerce illicite d'espèces sauvages, le faible niveau d'accès à des énergies propres, la perte de biodiversité, l'inadéquation des pratiques en matière de gestion des déchets, et le changement et la variabilité du climat. Les utilisations concurrentes, les prélèvements illicites des ressources, les mauvaises pratiques de gestion des ressources, les changements climatiques et la pollution mettent en péril le capital naturel de l'Afrique. Les défis de cette ampleur nécessitent des approches prospectives, souples, inclusives et intégrées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, en se basant sur de solides principes de gestion durable des ressources.

E. Développement de l'économie de la biodiversité

1. Créer un environnement porteur

37. L'économie de la biodiversité prospérera lorsque les cadres politiques et juridiques garantiront la sécurité, la prévisibilité et la protection des investissements. Un environnement propice à la conduite des affaires dans les chaînes de valeur liées à la diversité biologique permettra de favoriser le développement de l'économie, d'attirer des investissements étrangers directs et de canaliser des financements aux entreprises qui le méritent, d'appuyer le développement des compétences et la recherche-développement. Il importe que les pays africains reviennent leurs politiques sectorielles afin de mieux les harmoniser pour fournir un appui coordonné pour l'économie de la biodiversité.

2. Approche et coopération régionales

38. L'état actuel des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques montre clairement la nécessité d'une coopération régionale²¹ pour faire en sorte que le bien-être procuré à l'homme par la biodiversité et les services écosystémiques soit assuré à long terme tout en empêchant la perte de biodiversité²². Dans le cadre d'un scénario de coopération régionale, la conscience écologique s'accroît, l'innovation technologique favorisant des solutions mondiales et régionales face aux questions de durabilité. Une gestion durable des terres et de fortes incitations pour l'agriculture à faible impact, associée à une augmentation du rendement des cultures, entraînent une transformation moindre des habitats.

39. Une gouvernance plus efficace favorise une réglementation plus efficace de l'environnement, l'augmentation de la fonction et de la couverture des aires protégées, ainsi qu'une amélioration de la coopération transfrontière dans le domaine de l'environnement. Les efforts de conservation sont axés sur l'utilisation durable et le maintien des services écosystémiques, plutôt que sur la protection des espèces. Bien que le taux de changement de la couverture des sols reste élevé, l'agriculture et les changements climatiques étant des facteurs importants de la disparition des espèces, la tendance générale est d'aller vers des changements d'utilisation des terres qui « repeignent en vert » les paysages²³.

40. Pour que la coopération régionale soit effective, l'Afrique doit élaborer des cadres politiques et juridiques permettant de définir des approches communes concernant l'économie de la biodiversité. Ces cadres devraient traiter de questions liées à l'accès aux ressources et au partage des avantages en découlant dans les pays et entre ces derniers, y compris l'utilisation des savoirs autochtones et locaux relatifs à la préservation et à l'utilisation durable des ressources issues de la biodiversité.

²¹ Une gouvernance plus efficace favorise une réglementation plus efficace de l'environnement, l'augmentation de la fonction et de la couverture des aires protégées, ainsi qu'une amélioration de la coopération transfrontière dans le domaine de l'environnement. Les efforts de conservation sont axés sur l'utilisation durable et le maintien des services écosystémiques, plutôt que sur la protection des espèces. L'innovation technologique stimule l'homogénéisation des paysages et une possible sécurité alimentaire qui s'accompagnent d'une hausse globale du bien-être humain.

²² Voir, par exemple, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, op. cit. (2018) et Banque africaine de développement et Fonds mondial pour la nature, African Ecological Futures. (Abidjan et Nairobi, 2015). Disponible à l'adresse https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/xwwf_african_futures_report_english-lo-rez.pdf.

²³ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, op. cit. (2018).

41. Des lois et procédures harmonisées permettront d'améliorer la compétitivité du continent et d'optimiser les rendements dans le commerce avec des pays non africains. Cela est d'autant plus important aujourd'hui que l'Afrique s'ouvre au commerce intrarégional dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, grâce à laquelle les pays pourront tirer parti des atouts régionaux pour avoir durablement accès aux marchés mondiaux et développer ces marchés sans compromettre la biodiversité locale ou l'intégrité des écosystèmes.

3. Évaluation et comptabilisation du capital naturel

42. Il importe que l'Afrique procède à une évaluation de ses écosystèmes et services écosystémiques pour asseoir une base solide aux fins de la comptabilisation exhaustive de son capital naturel. Tous les pays africains devraient s'efforcer de le faire de manière progressive, en commençant par les différents écosystèmes ou ensembles d'écosystèmes, et en fonction des situations et des priorités nationales. L'utilisation d'une approche commune favorisera la comparabilité des données entre les pays, ce qui aura pour effet de soutenir le commerce intra et interrégional.

43. Les méthodes permettant de reconnaître la valeur du capital naturel doivent être plus largement adoptées et intégrées dans les rapports nationaux afin de réduire la dépendance à l'égard du produit intérieur brut comme mesure de la croissance. Une compréhension de la valeur des infrastructures écologiques amènerait la société à être plus disposée à payer le coût réel encouru pour préserver ces infrastructures. Il faudra pour cela instituer des normes régionales concernant les systèmes de comptabilisation du capital naturel pour que les pays puissent comparer et échanger des biens et services, et investir dans les mesures de conservation pour empêcher la perte de biodiversité et atteindre les objectifs et cibles fixés aux niveaux mondial et régional. Les bureaux nationaux de statistique et les ministères de la planification devraient coopérer de manière à adopter la comptabilisation du capital naturel comme outil à part entière pour la conception et l'exécution des politiques dans la mise en œuvre de la croissance verte inclusive, fondée sur la gestion avisée des richesses naturelles pour assurer une croissance économique soutenue et préserver les moyens de subsistance pour favoriser la prospérité à long terme.

4. Mise au point et transfert de technologies

44. Les technologies sont une condition du succès de l'économie de la biodiversité. Il s'agit notamment des technologies fondées sur les savoirs autochtones et locaux et de la façon dont elles peuvent être mises à profit et élargies pour utiliser durablement les ressources biologiques. Des investissements sont nécessaires si l'on veut acquérir des technologies de pointe modernes qui soient respectueuses de l'environnement et adapter certaines d'entre elles, en tant que de besoin, pour les adapter au contexte africain par le biais de l'appui technologique (lorsque la technologie est privée) et du transfert de technologies (pour les technologies publiques). Le soutien aux instituts de recherche et établissements universitaires afin qu'ils puissent nouer des partenariats avec le secteur privé, outre les partenariats public-privé et la coopération Sud-Sud, contribuera à renforcer la recherche et la mise au point de technologies.

45. La création de valeur ajoutée est cruciale pour le succès de l'économie de la biodiversité en ce qu'elle optimise la chaîne de valeur pour accroître les moyens de subsistance possibles et assurer un rendement maximal sur l'investissement. La création de valeur ajoutée axée sur les technologies, y compris la technologie numérique, de la bioprospection à la transformation, fabrication et commercialisation, est indispensable pour réaliser ce succès.

5. Entrepreneuriat et mécanismes de financement novateur

46. Le développement de l'économie de la biodiversité passe par le développement et la promotion de l'entrepreneuriat fondé sur une gamme de produits et de services relatifs à la diversité biologique, y compris la bioprospection, l'innovation et le développement de produit, les droits de propriété intellectuelle, et les pépinières d'entreprises et les études de marché. Le développement de l'entrepreneuriat devrait inclure la promotion d'entreprises détenues par des femmes et des jeunes et le renforcement des moyens de subsistance traditionnels et autochtones axés sur la biodiversité.

47. Par ailleurs, le développement de l'économie de la biodiversité exige des financements. Des mécanismes de financement novateurs, tels que les fonds d'aide à l'accès aux capitaux de démarrage, qui visent à atténuer les risques liés à la mise en place d'entreprises liées à la biodiversité et à l'investissement dans ces dernières, devraient être développés en partenariat avec les institutions bancaires et financières, les fonds de pension et les compagnies d'assurance, y compris par le biais des partenariats public-privé.

48. De même, des modes de financement novateurs des mesures de conservation prises dans le cadre des efforts publics, privés et communautaires devraient être mis au point, tels que le fonds intergénérationnel pour la biodiversité basé sur les recettes tirées du commerce lié à la biodiversité. Le financement des mesures de conservation peut être obtenu en développant la comptabilité du capital naturel provenant des différents écosystèmes et services écosystémiques et en démontrant l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi que la contribution qu'ils apportent aux économies nationales. De cette manière, les décideurs et les parties prenantes disposeront de données factuelles fondées sur des analyses financières, ce qui leur permettra de souligner pourquoi il est important à long terme d'investir dans la préservation de la biodiversité.

6. Données à l'appui de l'économie de la biodiversité

49. Les données et la documentation relatives à la biodiversité sont indispensables pour cerner les ressources naturelles que le pays possède. L'Afrique manque à l'heure actuelle de registres appropriés sur sa biodiversité. Lorsque de tels registres existent, la plupart des données peuvent ne pas être facilement accessibles, ne sont pas systématiquement mises à jour ou peuvent être stockées hors du continent. La mise en place de centres d'excellence dans le domaine des systèmes d'information sur la biodiversité aux niveaux national, régional et continental revêt une importance. L'Afrique doit également définir des moyens systématiques de recueillir, stocker, analyser et partager les données. Il importe de redoubler d'efforts pour rapatrier les données sur la biodiversité de l'Afrique disponibles dans les bases de données existant à l'étranger.

7. Renforcement des capacités

50. La mise en œuvre effective de l'économie de la biodiversité doit être étayée par des connaissances et des compétences actualisées. Le renforcement des capacités des chercheurs, des universitaires et des praticiens africains en ce qui concerne les questions nouvelles et émergentes en matière de biodiversité et de biosécurité est capital. Il conviendrait également de fournir des services consultatifs en matière de renforcement des capacités et une assistance technique au Groupe africain de négociateurs sur la biodiversité et aux points focaux de la Convention sur la diversité biologique et des deux protocoles y relatifs (les protocoles de Nagoya et de Cartagena) afin qu'ils soient mieux préparés pour définir les perspectives et priorités de l'Afrique au cours des processus internationaux menés lors des conférences des Parties et des réunions des Parties.
